

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP SMART EQUITY

Fonds Commun de Placement
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

**Agrément du CMF 15/2009
du 29 Avril 2009**

SMART ASSET MANAGEMENT porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP SMART EQUITY aura lieu le mardi **01 septembre 2009**.

FCP SMART EQUITY présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP SMART EQUITY
Siège social	: 4 Bis, Rue Amine Abassi, 1002, Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: FCP mixte
Durée de vie	: 5 ans
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 100 parts de 1.000 dinars chacune.
Date d'agrément	: 29 Avril 2009
Promoteur	: SMART ASSET MANAGEMENT et AMEN BANK
Gestionnaire	: SMART ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	: AMEN BANK
Distributeur	: SMART ASSET MANAGEMENT

Prix de souscription et de rachat :

La période de souscription s'étalera sur une durée de 6 mois à partir de l'ouverture du fonds au public ou jusqu'à ce que les souscriptions atteindront 5.000.000 DT. Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Pour tout rachat opéré avant l'échéance de 5 ans, le prix sera diminué de frais de sortie de 5%.

Pour plus d'informations sur FCP SMART EQUITY, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 10 août 2009, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.